

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA GAZETTE

DES

Familles Canadiennes

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 2. QUEBEC, 15 JANVIER 1871. No. 7.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

Sommaire.

Septième entretien sur la famille—Un homme pris dans le piège qu'il a tendu—Chronique—Faits divers—Agriculture—Recette—Feuilleton : le Pain et le Fromage—Annonce—Conditions.

Septième entretien sur la famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LES ENFANTS.

LE BAPTÊME.

C'est un devoir sacré autant qu'une obligation bien douce pour le cœur d'un père chrétien d'assister au baptême de son enfant. Il y a des paroisses où cela se pratique très bien ; tandis qu'il y en a d'autres où cet usage si légitime et si convenable paraît méconnu.

Mais avec un peu de réflexion, on comprendra de suite que c'est une très grande inconvenance

que, dans une famille catholique, il s'agisse d'un acte aussi important que l'est le baptême d'un enfant, sans que l'on paraisse y prendre part. Pourtant, qui doit intéresser autant un père, une mère et tous les membres d'une famille que la régénération d'un nouveau-né !

Pères vraiment catholiques, comprenez mieux vos devoirs sur ce point de la plus haute importance, et à l'exemple de St. Louis, roi de France et de tant de saints et d'illustres personnages, accompagnez toujours vos enfants sur les fonts sacrés du baptême, et dans ce moment solennel, unissez vos prières aux prières ferventes et aux cérémonies touchantes de l'Eglise.

Pendant que le ministre du Très-Haut fait couler l'eau sainte sur le front de votre jeune enfant, demandez à Dieu, avec toute la ferveur dont vous êtes capables, que cet enfant soit d'une fidélité parfaite à remplir les engagements sacrés et solennels qu'il contracte, en ce moment, avec le ciel.

Quant à vous, mères chrétiennes, il ne vous est pas possible d'accompagner vous-mêmes vos chers enfants, sur les fonts baptismaux ; mais, du moins, à cet instant si précieux et si glorieux pour eux et pour vous, accompagnez-les de vos vœux le plus ardents. Alors, unissez vos ferventes prières à celles de l'Eglise et de votre époux, ainsi qu'à celles des personnes que vous avez données à votre enfant, comme parrains et marraines.

Toutes ces prières réunies, qu'on en soit bien convaincu, monteront devant le trône de Dieu comme un encens de bonne odeur, et obtiendront les effets les plus salutaires.

Maintenant, comme il arrive assez souvent qu'on soit obligé d'ondoyer les enfants à la maison, nous allons entrer dans quelques détails à ce sujet.

1° La *matière* du baptême est toute espèce d'eau naturelle, l'eau de mer, de rivière, de puits, de fontaine, de pluie, de neige ou de glace fondue, dans laquelle il n'y a aucun mélange de vin ou d'autres liqueurs, comme aussi celle où l'on n'a fait infuser ni thé, ni menthe.

Voyez ici l'infinie bonté de Dieu. Le baptême étant nécessaire à tous, il a mis sous la main de tous les hommes la substance qui doit en être la matière. D'ailleurs, l'eau qui sert à laver les yeux du corps exprime sensiblement l'action du baptême sur l'âme qu'elle purifie de ses péchés.

2° La *forme* du baptême, ce sont les paroles que l'on prononce en versant l'eau sur le front ou un des membres de l'enfant. Les voici : *Je te baptise, au nom du Père et du Fils et du St. Esprit.* Ces paroles doivent être prononcées non avant ou après l'ablution, mais précisément pendant qu'on verse l'eau ; et la personne qui prononce les paroles sacramentelles doit elle-même verser l'eau ; car autrement, le baptême serait invalide.

Les fautes, qui se commettent sur un point aussi important, mettent souvent les prêtres qui sont appelés à baptiser dans de grands embarras.

Voici ce qui nous est arrivé un jour à ce sujet : On vient nous demander en toute hâte, pour faire un baptême, en nous disant que l'enfant était en danger. Nous nous rendons de suite aux fonts baptismaux et, en effet, nous trouvons cet enfant dans un tel danger, qu'il n'avait plus qu'un souffle de vie. Comme une sage-femme portait elle-même cet enfant, nous lui demandâmes s'il avait été ondoyé et comment. Cette pauvre femme se sentit blessé de notre interrogation et nous répondit avec dépit : " Oui, Monsieur, il a été ondoyé et par moi. — Mais comment vous y prenez-vous ? — Je m'y

prends comme les autres. Croyez-vous que je ne sais pas mon métier que je pratique depuis vingt cinq ans." Comme nous nous aperçûmes qu'elle joignait la sottise à la prétention, nous lui dîmes : " De grâce, dites-nous comment vous baptisez." — " Tenez, Monsieur, vous allez voir que j'en sais aussi long que les prêtres. Je prends de l'eau dans une tasse ou un bol, je la fais verser par le père ou un autre, et moi je dis : je te baptise *allons d' Père, allons du Fils, allons du St. Esprit.* En entendant ces paroles nous prenons de l'eau baptismale, baptisons cet enfant tout en omettant les cérémonies préliminaires, et l'enfant rendit aussitôt le dernier soupir. Dieu l'avait conservé comme miraculeusement pour ne pas le rendre la triste victime de cette ignorante et stupide sage-femme.

Quand nous n'eûmes plus qu'à enregistrer la naissance et le décès de cet enfant, nous primes le temps de dire à cette prétentieuse, devant le père, le parrain et la marraine, quels graves reproches elle avait à se faire devant Dieu, et qu'elle était loin d'en savoir aussi long que les prêtres. Pour tout dire, elle partit l'oreille basse, et assez humiliée pour s'en souvenir longtemps.

Une autre sottise non moins grave. Un jour, un père interrogé sur la manière dont son enfant avait été ondoyé, répondit qu'on avait d'abord versé l'eau et prononcé ensuite les paroles.

Bon Dieu ! que de pauvres enfants ont été victime de l'ignorance crasse et de la prétention de ceux qui auraient dû leur ouvrir le ciel !

Il faut encore observer qu'un enfant doit être en danger de mort réelle, pour qu'une personne du monde soit autorisée à lui administrer le baptême.

Nous devons encore faire observer aux pères et mères, qu'il leur est défendu d'ondoyer leurs enfants,

même dans un cas de nécessité pressante ; à moins qu'il n'y ait aucune personne capable de le faire. Autrement, ils encourraient une réserve.

Dans le cas de nécessité, le baptême est également valide, qu'il soit donné par un juif, par un infidèle, ou par un protestant, pourvu qu'en baptisant, il ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise catholique, quand elle administre ce sacrement.

Avant de terminer cet entretien, nous allons donner un exemple de la haute idée que les idolâtres ont quelquefois du baptême et de l'obligation de remplir les promesses qu'on y fait, quand ils ouvrent les yeux à la lumière.

Un missionnaire des Indes écrit à la suite de la persécution qui eut lieu vers 1832, la lettre suivante : “ Il y a quelque temps une enfant païenne fut mariée à un gentil, à l'âge de dix ans. Trop jeune pour suivre son époux, elle resta quelques années, sous la tutelle de sa mère, païenne comme elle.

“ Tout à coup, cette mère conçut le désir d'être chrétienne, et se fit instruire, pour se préparer à le devenir.

“ Après une épreuve suffisante, je lui promis le baptême et lui en fixai le jour.

“ A cette nouvelle, sa jeune fille me demanda instamment à être aussi baptisée. Mais je résistai longtemps, à ses sollicitations, parce qu'elle ne me paraissait pas assez instruite, et que je craignais que sa foi tendre encore n'eût trop de péril à courir, sous le toit d'un mari païen, au sein d'une famille idolâtre, dans un village où nul catholique ne se trouvait pour la soutenir.

“ Mes refus ne la découragèrent pas ; elle se réunit à sa mère, et toutes deux m'accablèrent d'instances, pour être faites le même jour *enfants de Dieu*.

“ Quelque temps après, survint l'époux de la jeune fille, il venait la chercher pour l'emmenner avec lui. Je le fis appeler, je l'informai du désir et des instances de sa femme, et lui demander s'il consentait à ce qu'elle se fit chrétienne. Il consentit, m'assurant même qu'il donnerait à son épouse pleine liberté, dans l'exercice de sa foi nouvelle.

“ Sur sa parole, je baptisai mes deux catéchumènes, en 1835. La jeune femme partit ensuite avec son mari, elle avait alors treize ans.

“ Au premier bruit de ce baptême, les persécuteurs écrivent une lettre furieuse aux chefs du village où venait d'arriver la jeune femme chrétienne, et les menacèrent des plus terribles châtimens, s'ils ne la forçaient sur le champ d'apostasier et de sacrifier aux idoles qu'elle avait maudites. Intimidés par ces menaces, les habitants du village appellent la jeune épouse et la somment d'abjurer le Christ, et de révenir aux dieux de ses pères : Ni l'un, ni l'autre, répondit-elle : Voici ma tête ; qu'elle tombe plutôt que de trahir ma foi.”

“ Ne pouvant rien obtenir d'elle, ils s'adressent à son époux et exigent impérieusement qu'il travaille à la détacher de sa religion. Le mari ne servait que trop leur fureur. Il employa d'abord, pour séduire sa jeune épouse, les voies de l'insinuation ; mais les voyant inefficaces, il eut recours à la violence ; et telle fut sa brutalité, qu'un jour armé d'un énorme baton, il l'accabla de coups, et fit, de tout son corps, une immense meurtrissure. “ Renonce à ton Dieu, lui dit-il alors, ou je te tue.” Mais, elle plus forte que son mari n'était cruel, lui répondit : “ Tue-moi, si tu le veux, mais je resterai fidèle à mon Dieu.”— A ces mots, une sorte de frénésie s'empare de ce bourreau ; il saisit un couteau, renverse sa femme, lui met le pied sur le ventre, lève le couteau sur

son visage, et lui cria comme un démon sorti de l'enfer : “ Si tu n'abjures, je te coupe le nez et t'arrache les yeux. ” — “ Coupe et arrache, mais je demeure chrétienne, et fidèle aux promesses que j'ai faites à mon baptême. ” — Un reste d'humanité ou un irrésistible respect pour tant d'héroïsme dans une jeune femme, modéra la fureur du païen ; il ne fit qu'une cicatrice au visage de son épouse, au lieu de lui massacrer la figure. Après cela, il la chassa de sa maison.

“ Toujours tendre, bonne et soumise, la pauvre jeune femme prit dans ses bras son petit enfant de deux mois qu'elle nourrissait, et s'en alla chercher, à six lieues de distance, auprès de sa mère, l'asile que lui refusait son mari.

“ Tout me fait espérer que Dieu comblera d'abondantes faveurs cette martyre de sa foi et jettera dans le cœur de son enfant toute la générosité et le courage de sa mère. ”

(à continuer.)

Un homme pris dans un piège qu'il avait tendu.

Deux jeunes officiers se promenant dans Paris, entrèrent un jour à l'église de l'Assomption. Après avoir regardé les tableaux, l'architecture, après avoir pensé à tout, excepté au bon Dieu, ils allaient sortir quand ils aperçurent un prêtre, revêtu d'un surplis, agenouillé près d'un confessional. Il semblait attendre quelqu'un.

“ Tiens, regarde donc ce curé, dit en riant, un des deux militaires à son camarade, qu'est-ce qu'il fait donc là ? ”

- “ C'est peut-être toi qu'il attend, lui répond l'autre.
—“ Je ne le crois pas, répond le premier, mais veux-tu gager que je vais lui parler ?
—“ Je gage que non.
—“ Et que je me confesse à lui ?
—“ Je gage encore que non.
—“ Je gage que si. Que veux-tu mettre au jeu ?
—“ Un bon dîner.
—“ Avec du bon vin ?
—“ Avec du meilleur.
—“ Toche là, c'est fait.... Attends-moi, et vois comme je vais le jouer ? ”

Et voici notre jeune étourdi qui s'avance effrontément vers le ministre de Jésus-Christ, l'officier s'agenouille à ses côtés, comme on fait en pareille circonstance.

“ A-t-il du toupet ! pensait l'autre, et le sourire sur les lèvres, il s'assit pour attendre le prétendu pénitent.

Il y avait sept à huit minutes que cela durait. Le camarade trouvait que la plaisanterie se prolongait un peu trop. Enfin, l'officier, après un gros quart d'heure, se lève, quitte le confessionnal, et après avoir rejoint son ami, sort de l'église. Son visage était sérieux, et il paraissait tout ému.... Il essaya cependant de plaisanter sur son aventure avec son ami, mais il refusa de lui dire ce qui l'avait retenu si longtemps, et sous le premier prétexte venu, il s'en sépara et rentra chez lui.

Deux jours après, il retournait à l'Assomption, et après avoir prié longtemps, il s'approchait de ce même tribunal où le même prêtre venait d'entrer....

Il y resta au moins une demie-heure, cette fois, et en sortant, de grosses larmes roulaient dans ses yeux....

La paix, la joie et l'émotion du bonheur étaient peintes sur son visage.... Il venait de recevoir le pardon de ses fautes....

Que voulait dire tout cela, et que s'était-il passé l'avant veille ?

Le voici, tel que l'officier l'a raconté lui-même.

Le prêtre auquel il s'était adressé vit de suite au ton

de son pénitent, qu'il ne s'agissait point d'une confession sérieuse.

“ Vous voulez vous moquer de moi, Monsieur, lui dit-il avec douceur : vous avez grandement tort, car il ne faut railler ni les choses de Dieu, ni ses ministres. Mais je vous pardonne de bon cœur et prie Dieu de vous pardonner aussi. ”

L'officier un peu confus et déconcerté, voulu s'excuser....

“ Non, non, lui dit avec une douceur angélique le bon prêtre. Vous avez bien mal fait ; mais n'en parlons plus. Seulement, puisque vous êtes venu me trouver, permettez-moi de causer un moment avec vous, de vous demander ce que vous êtes, et quel est votre état. ”

—“ Volontiers, Monsieur, répond le jeune homme, je suis militaire. ”

—“ Ah ! c'est un bel état, dit le prêtre, et quel est votre grade ? ”

—“ Je suis sous-lieutenant. ”

—“ Et après cela que deviendrez-vous ? ”

—“ Après, je serai lieutenant. ”

—“ Et après ? ”

—“ Après, capitaine. ”

—“ Et ensuite ? ”

—“ Ensuite, commandant, puis lieutenant-colonel, puis colonel, puis général, puis lieutenant-général.... peut-être. ”

—“ Et à quelle âge cela peut-il vous arriver ? ”

—“ Mais, si j'ai de la chance, et si je vais en Afrique, à 40 ou 45 ans. ”

—“ Et ne comptez-vous pas vous marier ? ”

—“ Oh ! si fait, je me marierai. ”

—“ Vous voici donc général et marié ; et après, que deviendrez-vous ? ”

—“ Après ?....Après.... Il n'y a plus que le grade de maréchal..... ”

—“ Et supposez que vous l'obteniez, que feriez-vous après ? ”

—“ Oh ! ma foi, je ne ferai plus rien. Je me repose-
rai, au milieu de ma femme et de mes enfants.

—“ Et après ?

—“ Comment après ?

(Le ton sérieux et grave du prêtre embarrassait de plus en plus le jeune officier.)

—“ Eh ! bien, . . . je mourrai, après.

—“ Et après ?

Un frisson terrible parcourut les membres du jeune homme. Il n'avait jamais sérieusement pensé à cet *après*.

—“ Vous ne me répondez point, Monsieur, lui dit le confesseur d'un ton à lui jeter le froid de la mort dans l'âme. Ignorez-vous ce qui se passera *après* ? Vous m'avez appris ce qui se passera avant ; à mon tour, je vais vous dire ce qui se passera *après*.—Après votre mort, jeune homme, votre âme paraîtra devant un juge terrible qui a vu toutes vos actions, elle sera jugée sévèrement, non suivant le degré de gloire humaine que vous aurez acquise, et qui aura disparu comme un vain songe, mais selon vos œuvres bonnes ou mauvaises. Si vous avez été vertueux, fidèle observateur des lois de Dieu et de son Eglise, si vous avez été humble, chaste, pur, bon pour les autres, juste envers tous, en un mot, si vous avez été un véritable chrétien, vous serez jugé favorablement, et vous entrerez dans l'immuable bonheur de l'éternité. Mais au contraire, si vous avez été orgueilleux, impudique, injuste, dur pour les autres, &c., vous serez damné ! Entendez-vous, Monsieur, tout général, tout maréchal que vous aurez été ; car vous serez jugé par *Celui* qui n'a peur de personne Puis, vous entendrez le tonnerre de sa sentence : *Retire toi loin de moi, maudit, va au feu éternel qui a été préparé pour Satan et ses serviteurs*”

“ Maintenant, il me reste encore un mot à vous dire.

“ Vous m'avez gravement manqué, en venant vous moquer de moi, en face. Je demande une satisfaction que vous ne pouvez me refuser, si vous êtes un

“ homme d'honneur. Je veux, entendez bien, que
“ pendant huit jours, tous les soirs avant de vous met-
“ tre au lit, vous pensiez à ce que je viens de vous dire,
“ et que vous prononciez ces paroles : *Je mourrai,*
“ *mais je m'en moque. Après ma mort, je serai jugé,*
“ *mais je m'en moque. Après mon jugement, je serai per-*
“ *du pour l'éternité, je serai enseveli dans une mer de feu,*
“ *mais je m'en moque.*

“ Telle est la réparation que j'exige ; me donnez-
“ vous votre parole d'honneur que vous n'y manquerez
“ pas ?

“ Le pauvre militaire promit tout ce qu'on lui
“ demandait, et par un sentiment d'honneur, il se sou-
“ mit à cette pénitence. . . . Deux jours après, le cœur
“ plein d'un sincère repentir, il revint tout de bon au
“ confessionnal où il était entré naguère *pour rire.*

Il a toujours été depuis un chrétien modèle.

Si nous sommes sages, adressons-nous, tous les jours, surtout à cette époque du renouvellement de l'année, les questions que ce prêtre fit à notre jeune officier. Pensons, à chaque instant à la brièveté de la vie, au jugement qui la suivra, et à l'immuable éternité qui nous tend les bras, et nous ne manquerons point de devenir des chrétiens aussi fervents que notre jeune officier.

CHRONIQUE.

· Du fond de son étroite prison, Pie IX vient d'élever la voix et d'adresser à l'Eglise entière, une encyclique dans laquelle il fait l'histoire abrégée des injustices que le roi Victor Emmanuel et son gouvernement ont commises à son égard, ainsi que des spoliations dont ils se sont rendus coupables, à différentes époques. La voix de Pie IX toujours si solennelle, emprunte une éloquence indéfinissable

aux circonstances si pénibles où il se trouve. C'est bien l'accent d'un père qui ressent toute l'ingratitude et la malice d'une partie de ses enfants, qui est forcé de les frapper, mais qui adoucit le châtement, en le faisant suivre de l'invitation la plus pressante de venir se jeter dans ses bras. Ainsi après avoir dit en termes les plus énergiques : . . . " Que tous ceux, " quelle que soit leur dignité, fut-elle digne de " mention spéciale, qui ont accompli l'invasion, " l'usurpation, l'occupation des provinces de notre " domaine et de notre ville de Rome . . . , ont " encouru l'excommunication majeure et les autres " censures et peines ecclésiastiques, infligées par les " canons, les constitutions apostoliques et les décrets " des Conciles généraux, particulièrement du Concile " de Trente, selon la forme et la teneur exprimées " dans notre lettre apostolique du 26 mars 1860, " rappelée ci-dessus."

Il ajoute aussitôt : " Mais nous souvenant que " Nous occupons sur la terre la place de Celui qui " est venu chercher et sauver ce qui avait péri, " Nous ne désirons rien avec plus d'ardeur que " d'embrasser dans notre paternelle charité nos fils " égarés, revenant à nous."

" C'est pourquoi levant les mains vers le Ciel, " dans l'humilité de Notre cœur, pendant que Nous " remettons et recommandons à Dieu cette très " juste cause, qui est plutôt la sienne que la nôtre, " Nous Le prions et Le supplions, par les entrailles " de sa miséricorde de vouloir bien Nous envoyer " son secours, de l'envoyer à son Eglise ; miséricor- " dieux et propice, qu'Il fasse que les ennemis de " l'Eglise, réfléchissant à la perte éternelle qu'ils se " préparent, s'efforcent d'apaiser sa redoutable " justice avant le jour de la vengeance, et que, " revenant à de meilleures pensées, ils apaisent les

“ gémissements de la Sainte Mère l’Eglise et consolent Notre douleur.”

“ . . . La main du Seigneur n’est pas raccourcie, elle n’est pas devenue impuissante pour le salut. Sans aucun doute, il délivrera dans ce temps encore son épouse, qu’il a rachetée de son sang, qu’il a dotée de son esprit, qu’il a ornée des dons célestes, et qu’il n’a pas moins enrichie des dons terrestres.”

Quelle douceur ! Quelle mansuétude ! Surtout quand on sait que les fils qu’il appelle à lui avec une si tendre bonté, l’ont outragé de la manière la plus impie, l’ont envoyé en exil, et enfin l’ont chargé de chaînes, et enfermé dans une étroite prison !

Qui plus que Pie IX offre des traits de ressemblance avec Jésus-Christ, son divin modèle ! Qui plus que lui encore le suit pas à pas, chargé d’une croix pesante !

Qu’elle avait donc grandement raison, cette fenille d’ordinaire, si mal inspirée, si légère et parfois si irréligieuse, qui forcée par l’évidence des faits, s’écriait : “ Oh ! Pie IX n’aura pas besoin d’être canonisé par l’Eglise, car ses grandes vertus le canonisent tous les jours.”

Aussi voyez ; si d’un côté la révolution poussée par l’enfer s’acharne à prolonger son martyr ; de l’autre, de quelle sympathie, le monde entier l’environne ! Depuis que les bandits Italiens sont entrés dans Rome, et font retentir leurs vociférations sacrilèges sous les fenêtres de l’auguste prisonnier, les principales villes des Etats-Unis, de l’Angleterre, de l’Allemagne, de la Belgique, de l’Ecosse, de l’Irlande, signent les plus énergiques protestations contre l’envahissement de ses états !

Pour notre édification, ajoutons que dans une ville des états autrichiens, Insbruck, la capitale

du Tyrol, un grand nombre de femmes mariées et de jeunes filles, prennent par écrit, l'engagement de renoncer aux bals et autres réjouissances mondaines, aussi longtemps que durera la persécution dirigée contre l'Église et la captivité de Sa Sainteté Pie IX.

Que puissions-nous en dire autant de toutes les femmes et filles canadiennes.

Dans notre numéro du trente novembre, nous disions qu' " aux yeux de tout homme animé d'un véritable esprit de foi, c'est un non sens. c'est même une monstruosité de parler de bals, de danses, de festins, pendant que le père commun de tous les fidèles est chargé de chaînes. " Nous ajoutions : " Pensons y sérieusement, il s'agit pour nous de donner la mesure de notre amour, de notre attachement au chef de l'Église. " Nous apprenons avec plaisir que bon nombre de MM. les curés ont développée cette pensée et en ont fait le thème de discours éloquents sur la sympathie que nous devons témoigner à Pie IX prisonnier, et victime de la révolution. Mais, d'un autre côté, nous avons vu avec une véritable douleur certains journaux catholiques annoncer avec pompe, et comme un *beau succès*, les bals qui ont déjà eu lieu et ceux que l'on prépare encore pour cet hiver.

Encore une fois, comment un véritable catholique peut-il rechercher les divertissements, les joies mondaines, quand il sait que son père est exposé à tous les outrages, à toutes les humiliations et qu'il est, pour ainsi dire, dans l'agonie du martyr !

Voyons quelle doit être la profondeur de sa douleur, quand il est témoin de spectacle aussi hideux que celui qui s'est passé sous ses fenêtres, le jour de l'Immaculée Conception. En ce jour solennel et consacré par de si précieux souvenirs, une bande de vauriens conduits par un nommé Cagnetti s'amenta

aux portes du Vatican et attaqua furieusement quelques fidèles attachés au pape. Ces émeutiers étaient armés de sabres et de poignards, et firent de terribles ravages.

Le lendemain, le colonel du premier régiment pontifical n'a échappé à la mort que par la fuite.

Passons maintenant aux horreurs qui se commettent en France. La Prusse, dans la guerre actuelle, tient à prouver qu'elle est encore plongée dans les horreurs de la barbarie et ses soldats se montrent chaque jour d'une atrocité à faire frémir. Dans les environs de Brisach, quinze villages voisins ont été brûlés. Quant aux exécutions, elles sont de chaque instant et des plus cruels.

Un officier Prussien ayant été tué, dans un village, un grand nombre de Uhlans sont entrés dans ce village, ont mis tous les hommes dans l'église, en leur ordonnant de choisir trois d'entr'eux afin qu'ils fussent fusillés.

A Aubigny, le curé ayant refusé de livrer l'église aux Prussiens, qui voulaient en faire une écurie, on l'a aussitôt arrêté et mis à mort à coups de bayonnettes.

Dans l'Eure, les Prussiens ont accompli les mêmes actes. Quand ils rencontraient de la résistance, ils allaient jusqu'à clouer les mains de leurs victimes, avec leurs bayonnettes, avant de les fusiller.

Dans un village près de St. George sur l'Eure, le curé, le maire et trois gardes nationaux, furent éventrés à coups de sabres.

Pour le malheur de la France, ajoutez à ces horreurs des infamies qui déshonorent ce peuple magnanime qui, depuis tant de siècles, trace la voie de l'honneur aux autres peuples. - Son gouvernement provisoire est descendu si bas qu'il décore des bandits Italiens. Il s'est humilié au point d'accorder

la croix d'honneur à Ricciati, fils de Garibaldi. Oh comble de l'infamie ! d'honorer ainsi un profanateur de lieux saints, un persécuteur de prêtres et de religieuses, un spoliateur de couvents !

FAITS DIVERS.

—Le chiffre total des pertes sur mer, depuis le commencement de 1870 est de 1791 vaisseaux. Pendant la semaine du 21 au 28 Novembre, il y en a eu 41.

PAROLE PIQUANTE D'UNE JEUNE DAME.—Un incrédule de l'école de Voltaire piqué de la résistance qu'il éprouvait de la part d'une grande dame à qui il aurait voulu faire partager son incrédulité, lui dit : Je n'aurais jamais cru, dans une réunion de gens d'esprit être le seul à ne pas croire en Dieu.

—“ Mais vous n'êtes pas le seul, Monsieur, mes chevaux, mon chien, mon chat ont aussi cet honneur, seulement ces pauvres bêtes ont le bon esprit de ne pas s'en vanter.

“ Il n'y a pas de Dieu ! ” Savez-vous, Monsieur, ce que veut dire cette grossière parole, en bon français ? La voici fidèlement traduite. “ Je suis un misérable, et j'ai grande peur qu'il y ait un Dieu pour me punir.”

—Le diocèse de Québec a fait, vers la fin de décembre une perte sensible dans la personne du Révd. M. Louis Parent, curé de St. Jean Port-Joli. Ce prêtre vénérable emporte dans la tombe avec l'estime de ses confrères, les regrets sincères de tous ses paroissiens.

—Vers le milieu du mois dernier, la paroisse de Rimouski voyait s'éteindre dans le calme et la paix du juste, à l'âge avancé de 85 ans, M. Jean Langevin, père de Mgr. Langevin, du Révd. Ed. Langevin, V. G., et de l'Honorable Hector Langevin, ministre des Travaux Publics. Ce respectable vieillard méritait bien le titre de patriarche que lui donnait, un jour, un dignitaire ecclésiastique.

—Le pays a à déplorer la perte d'un de ses artistes les plus distingués. M. Théophile Hamel, peintre d'une haute renommée, est décédé à l'âge encore peu avancé de 45 ans. Il laisse le cercle d'amis le plus nombreux et le plus distingué.

AGRICULTURE.

CAUSERIE.

Le curé et ses habitants.

(Suite.)

M. le Curé.—Le prêtre et le médecin arrivèrent à peu près trois quarts d'heure après la scène que nous venons de décrire. On releva le malheureux qui était près d'expirer, on lui prodigua tous les soins, mais en vain ; il rendit le dernier soupir, sans avoir pu se confesser et avouer son crime. Le troisième serviteur qui se nommait Maxime et qui n'avait pris aucune part au meurtre qui venait de se commettre, interrogé par le prêtre, avouait que la victime était l'auteur du vol dont on avait accusé petit Baptiste, et que c'était avec l'argent volé qu'ils s'étaient enivrés tous trois. La servante rendit son témoignage contre le meurtrier qui fut aussitôt pris et conduit en prison, pour de là monter, quelques mois plus tard sur l'échaffaud....

Le prêtre et le médecin conduits par l'intelligente Mary, montèrent aussitôt à la chambre de M. P..., pour lui rendre compte de l'enquête qu'ils venaient de tenir. Ils le trouvèrent plus mort que vif, car ce qu'il connaissait déjà lui avait tout révélé, et sa conscience était en proie au plus violent remords, à la pensée du mal qu'il avait fait à son jeune serviteur. Les nouvelles révélations qu'il entendit, achevèrent de le jeter dans la plus grande prostration, et le médecin qui avait été appelé pour un autre, vit que sa présence était absolument nécessaire auprès de M. P... qui se trouvait en proie à

une fièvre cérébrale très forte. Il lui prodigua tous les soins que lui dictait son art, sans pouvoir remporter aucun avantage sur la maladie. Deux à trois jours se passèrent ainsi. A la fin de la troisième journée, il tomba dans le délire ; ce qui parut oter tout espoir à M. le docteur. Pendant ce délire on l'entendait souvent répéter : *Oh ! petit Baptiste ! petit Baptiste ! Mary, dis au petit Baptiste de venir*

Mais cet homme ne devait pas succomber à cette maladie car Dieu avait des vues de miséricorde sur lui, et il lui envoyait la douleur pour le préparer à ses impénétrables desseins.

Mary oubliait tout le reste, pour ne penser qu'à soulager son père ; du soir au matin, du matin au soir, elle était comme clouée au chevet de son lit. La quatrième nuit, comme son père paraissait moins agité par la fièvre, elle prit une feuille de papier et écrivit en ces termes au petit Baptiste :

“ Fidèle serviteur,

Dieu vous a vengé, la trame diabolique de vos ennemis a été mise au jour, par un incident des plus pénibles. Notre maison si paisible d'ordinaire, a été témoin d'un meurtre affreux. Edmond, le véritable voleur a été tué par Joseph à coups de tisonnier, et cela en présence de Maxime qui était trop ivre pour secourir la malheureuse victime. Joseph est en prison et il attend son procès. Pour comble de malheur, mon père est dangereusement malade, et sa maladie a été causée par la pensée de l'injure et du tort qu'il vous a fait. Moi, je suis folle de chagrin, et n'ai personne ici pour me consoler. Vite, accourez auprès de nous. Venez sauver la vie de mon père, et vous aurez toute ma reconnaissance.”

MARY.

Après avoir lu et plié sa lettre, elle chargea aussitôt un homme du voisinage d'aller la porter à son adresse.

Quand cette lettre arriva chez le père du petit Baptiste, son fils quoique mieux, tenait encore le lit, par intervalles. En voyant ce voisin qu'il avait bien connu, il se leva aussitôt et lui demanda : Qu'est-ce qui vous amène ici ? Il y a-t-il quelque chose d'extraordinaire chez M. P. — Pour toute réponse, ce voisin lui tendit la main et lui présenta la lettre dont il était porteur. — Petit Baptiste brisa l'enveloppe avec précipitation, et après avoir lu son contenu, il se jeta à genoux, la face cachée sur son lit, et demeura dans cette position trois à quatre minutes. Il venait de prier pour ses accusateurs et son maître. Aussitôt qu'il fut relevé, il écrivit d'une main tremblante le billet suivant :

“ Ma bonne Demoiselle,

Je viens de recevoir votre lettre ; son contenu m'a accablé du plus vif chagrin. Ce qui met le comble à ma peine, c'est que je ne puis aller vous consoler présentement ! car moi aussi j'ai été assez gravement malade, et je suis encore trop faible pour me mettre en route sans danger. Dans deux ou trois jours, je serai auprès de vous et de votre excellent père. En attendant comptez sur le secours de mes prières, quoique nous n'ayons pas la même foi. Votre très humble serviteur.

PEIT BAPTISTE.

Ce billet était de nature, au premier abord, à accroître la douleur de cette jeune fille. Mais elle se consola en pensant que petit Baptiste avait déjà oublié les reproches de son maître, et qu'il lui offrait, à elle et à son père, le secours de ses prières. Elle l'avait vu prier trop de fois et avec de ferveur, pour

n'avoir pas confiance dans ses oraisons. Elle se disait encore : dans deux ou trois jours, nous aurons le bonheur de voir arriver ce fidèle serviteur.

Elle cacha cette lettre ; car la nouvelle de la maladie du petit Baptiste causée par le chagrin que lui avait causé l'accusation qui avait pesé sur lui, aurait pu aggraver le triste état de son père.

Le lendemain, le médecin s'aperçut que la fièvre cédaît à ses soins et devenait moins intense ; il conçut quelque espoir.

Deux jours après, petit Baptiste arriva dans une voiture que lui avait envoyée Delle. Mary.

Il était pâle, un peu amaigri ; mais, son œil abattu sembla se ramener à la vue de sa jeune maîtresse, qui vint lui aider à débarquer. En lui tendant la main, ses yeux se remplirent de larmes, et il garda, un instant, le silence. Quand il put parler, il demanda aussitôt : Comment est Monsieur votre père ? Dieu l'a conservé à votre tendresse, j'espère ?—Mary répondit par un sourire où la tristesse se mêlait à la joie ; et ils entrèrent tous deux.

Alors se passa la scène la plus attendrissante. Petit Baptiste en arrivant auprès du lit de douleur de son maître, se jeta à son cou, comme un enfant se serait jeté au cou de son père. Le maître et le serviteur se tinrent pressés dans les bras l'un de l'autre, pendant quelques minutes, sans pouvoir proférer une seule parole. Mais ce silence en disait plus que les paroles les plus énergiques, que le discours le plus éloquent. Dans ce muet langage, le maître avait supplié son serviteur de lui pardonner, le serviteur avait protesté à ce maître qu'il ne se rappelait plus que les bons services qu'il en avait reçus.

Les habitants.—Quel noble cœur, que celui de ce jeune homme !

M. le Curé.—Oni, noble cœur, et belle âme !
Mais, continuons :

Quand M. P. . . . put parler, il dit au petit Baptiste : “ Vous n’êtes plus mon serviteur, mais mon ami. Si vous voulez tout oublier, me pardonner, et rester avec moi, vous serez maître de tout conduire ici, comme vous l’entendrez. Vous choisirez vous-même les serviteurs dont vous aurez besoin et leur donnerez le prix que vous jugerez convenable. Enfin, mon bien est en commun entre vous et moi, et si vous l’exigez, je vous ferai un acte pour mettre à exécution les promesses que je vous fais à l’instant.”

Tout ceci fut dit en présence de la jeune fille, qui jubilait de voir son père réparer si noblement et si généreusement sa faute.

—Petit Baptiste ne sut que répondre pour reconnaître autant de bonté de la part de son maître ; il se contenta de lui dire : “ Monsieur, ne parlons plus du passé ; quant à l’avenir, vous trouverez toujours en moi un fils dévoué.

Le lendemain de l’arrivée du petit Baptiste, Monsieur le curé de la paroisse vint rendre visite à M. P. et le féliciter de son retour à la vie, car il savait qu’il avait été aux portes du tombeau. Leur conversation fut tout intime, M. P., s’ouvrit à son vénérable visiteur sur ses projets à l’égard du petit Baptiste et lui imprimer tout le respect qu’il avait pour ce précieux jeune homme. Le curé de son côté, parla à M. P. avec tant d’affabilité, de paternité, finit par gagner sa confiance et son amitié ; il n’avait pas dit un mot de religion et déjà M. P. était à moitié catholique.

Quand M. le curé se fut retiré, M. P. appela sa fille auprès de son lit et lui dit : “ Ma chère enfant, un jour après avoir fait l’éloge de notre ami

Baptiste, tu ajoutais : " C'est dommage qu'il ne partage pas notre croyance. " Sais-tu chère petite, ce que je pensais, tout-à-l'heure, en entendant le langage si plein de charité de M. le curé. Une voix intérieure me disait ; il n'est pas possible qu'une religion qui a pour ministres des hommes aussi honnêtes, aussi charitables, aussi vertueux que ce prêtre et notre petit ami, soit une fausse religion ? Sais-tu que je ne suis pas éloigné de croire qu'ils sont dans la vérité et que nous sommes dans l'erreur.

Les habitants.—Le voilà pris, il va se convertir !

RECETTE.

REMÈDE POUR FAIRE DISPARAITRE LES DARTRES.

Prenez une pincée de poudre à tirer, delayez-la de manière à faire une pâte claire assez consistante, et couvrez-en la dartre entièrement. Vous pouvez encore vous servir d'encre à écrire et en couvrir la partie affectée.

Voici un troisième moyen que nous recommandons comme très efficace. On peut se procurer à Montréal un onguent dit onguent du père Ancy. Enduisez la partie de la figure ou des mains affectée de cet onguent et vous obtiendrez une prompte guérison.

PAIN ET FROMAGE.

IV

QUATRE TEMPÊTES DANS UNE HEURE.

(Suite.)

Puis, en la lui remettant, elle ajoute avec sa douce voix : Ah ! père, que vous m'avez fait de chagrin ! Je savais bien que Liofred était innocent. J'ai prié la madone de venir à mon aide et elle m'a exaucée.

Le pauvre général ne savait quelle contenance garder. Sa première impression fut un sentiment de confusion et de regret pour avoir mis dans l'angoisse sa chaste et pieuse fille. Son cœur était oppressé ; il sentait les larmes lui arriver au bord des paupières, et se retira pour cacher son attendrissement. Mais, en sortant, il ressouvint de son billet conçu en termes si sévères ; il se figura l'impression qu'il allait produire sur le malheureux officier, uniquement coupable de s'être assis auprès de lui, et, encore, sur son invitation. Il eût voulu rappeler le commissionnaire, mais il était trop tard.

—Et puis, disait-il, ce brave garçon a été déshonoré en face de tout le régiment. . . Oh ! pourquoi n'ai-je pas pensé à la chose la plus simple du monde, que la poche pouvait être trouée ? . . . Mais, lui aussi, pourquoi ne pas faire comme ses camarades ? C'était une plaisanterie ; ils s'y étaient tous prêtés. C'est ma faute, sans doute, mais ne s'est-il pas attiré ce désagrément par sa fierté ? Au surplus, il va venir bientôt ; nous nous expliquerons entre quatre murailles, et je saurai bien trouver le moyen de tout réparer.

Pendant que ceci se passait dans la maison du général, Liofred, de son côté, subissait sa tempête. Rentré dans sa chambrette, il jeta violemment son képi sur le canapé, et, croisant les mains sur sa poitrine, tantôt il se tenait debout, en proie aux plus sombres pensées, tantôt il parcourait à grands pas sa chambre ; et, quand il s'arrêtait, ses regards se fixaient, sans rien voir, sur les rideaux de la fenêtre ou sur le plancher. Après avoir longtemps tourné sur lui-même comme un lion dans sa cage, il prit en mains son *Imitation* et l'ouvrit au hasard. Voici ce qu'il lut : " O homme, où est ta foi ? Sois

ferme et persévère ; sois patient et fort ; la consolation viendra en son temps.”

Il ferma le livre, regarda le ciel et dit :—Seigneur, mon cœur est pur, mon honneur vous appartient. Bonne ou mauvaise, la fortune me trouvera insensible à ses coups.—Et, pour se raffermir, il serra son crucifix contre sa poitrine.

En ce même moment, l'ordonnance parut. Il l'accueillit avec bienveillance, lut le billet sans changer de couleur et répondit d'une voix ferme : Dites à M. le général que je serai fidèle au rendez-vous.

(à continuer.)

ANNONCE.

UN de nos agents de Montréal, M. Pierre Picard, a en mains un riche assortiment d'ornements d'église, de tableaux, de livres d'écoles, etc. Tous ces objets sont livrés à des prix excessivement réduits, et tous ceux qui se rendent à Montréal, devraient visiter son établissement de la rue St. Antoine, près de l'Evêché.

CONDITIONS :

La *Gazette des Familles Canadiennes* paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que D'UN ÉCU, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressées au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme.

✎ Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements chez M. le secrétaire de l'archevêché.

À Montréal, le Révd. M. Picard, du séminaire de St. Sulpice, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, et M. Pierre Picard marchand d'ornements d'église, sont chargés d'enregistrer les nouveaux abonnés et de recevoir le prix de leur abonnement.

À Rimouski, M. l'abbé J. Gagné, du séminaire de cette localité, nous rendra les mêmes services.